


Walferdange, le 20 avril 2026

AVIS

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société SéQ Sàrl a demandé l'autorisation relative au chantier de terrassement à Berledange 93, route de Luxembourg, pour le compte de la société Thomas & Piron Luxembourg.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 20 avril 2026 au 5 mai 2026 inclus.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber